
Mémoire de la Fédération autonome de l'enseignement Consultations prébudgétaires 2026-2027

Déposé au ministre des Finances

Le 12 février 2026



Présentation de la FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) regroupe neuf syndicats qui représentent 65 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 3 500 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie. La FAE représente des enseignantes et enseignants de centres de services scolaires du Québec parmi lesquels on compte les écoles les plus nombreuses et les plus diversifiées sur le plan socioéconomique et socioculturel.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction – L'éducation au cœur du budget	4
1. Réparer l'école – Un investissement au-delà des coûts de système	5
1.1 Le retour inquiétant des cycles d'austérité	5
1.2 Mettre un terme aux montagnes russes budgétaires	6
2. Taxe scolaire - Un abattement fiscal sur le dos de l'éducation.....	7
3. Lutte à la défavorisation – Une stabilité nécessaire pour les milieux.....	8
3.1 Indice de milieu socioéconomique et mesures de transition pour 2026-2027	8
3.2 Pour un programme d'alimentation scolaire universel au Québec (PASUQ)	10
4. Égalité des chances et accessibilité à la culture – Une école pour tous les élèves	11
4.1 Un chantier budgétaire et politique prioritaire : le financement des établissements	11
4.2 Culture à l'école – Se donner les moyens de ses ambitions	13
5. Déficit de maintien des actifs – Un parc immobilier à l'image de l'école publique	15
6. Francisation en CSS – Des budgets à la hauteur des besoins	16
Conclusion – Des services publics : pour prendre soin de la nation	19
Rappel des recommandations.....	21

Introduction – L'éducation au cœur du budget

Les données indiquaient, dès les premières pages des documents budgétaires 2025-2026, que cette année serait une autre année difficile pour l'ensemble des services publics et parapublics québécois. Le réseau de l'éducation ne faisait pas exception. La hausse officielle de 2,2 % annoncée pour 2025-2026 (ramenée à 0,1 % au moment de la mise à jour économique de novembre 2025) s'est avérée être annonciatrice de la plus importante vague de compressions depuis celles orchestrées par le régime Couillard entre 2014 et 2017, puisque les coûts de système étaient estimés à 4,7 %¹. Ce sous-financement ne fut pas sans conséquence.

Il en est résulté des compressions de plus de 570 M\$ pour l'école publique québécoise, compressions qui survenaient après une année 2024-2025 marquée par une baisse de plus de 400 M\$ dans le budget d'investissement des organismes scolaires². À ce titre, les années se suivent et se ressemblent, à ceci près que la vague de compressions de la présente année a également touché les forces vives du réseau, à savoir les ressources humaines. Ainsi, la désormais célèbre mesure budgétaire 16034 visait explicitement à limiter le nombre d'équivalents temps complet (ETC) par organismes scolaires, au moyen d'une cible formelle. Abandonnée depuis, les effets de cette mesure perdurent encore et son esprit hante les milieux puisque la cible d'ETC de chaque organisme scolaire a été néanmoins maintenue sous la forme d'indicateurs de respect des budgets.

Le caractère tardif de l'envoi dans les milieux des documents budgétaires officiels, et ce, année après année, puis le tollé soulevé dans la population par les compressions inédites de l'an dernier, suivi de la réaction improvisée du ministre à la mi-juillet (annonce d'un « réinvestissement », sous de sévères conditions, de 540 M\$) et finalement l'arrivée d'une nouvelle titulaire du portefeuille de l'éducation auront généré, dans plusieurs organismes scolaires, pas moins de trois cycles de préparation et d'adoption de budget. Le tout accompagné de mises à pied et de réduction de services aux élèves en tout genre. Bien que ces événements soient récents, les fissures déjà présentes depuis des années continuent leur progression et les fondements de notre système d'éducation québécois n'en sont que plus ébranlés. Pénurie de personnel, école à trois vitesses, violence en hausse, compressions budgétaires déguisées, conditions de travail qui se détériorent et s'alourdissent, attaques contre l'autonomie professionnelle ne sont que quelques exemples de notre école publique que l'on veut réparer.

Dans ces conditions, comment réparer l'école publique quand on semble s'ingénier à la saboter? Comment les décisions budgétaires du gouvernement pourraient-elles concrètement avoir un impact positif sur le quotidien des personnes enseignantes et se faire ressentir dans les classes auprès des élèves? Pour ce faire, diverses voies s'offrent au gouvernement. Il importe de rappeler qu'investir en éducation, c'est investir dans le Québec de demain. Ainsi, plusieurs solutions sont exposées dans ce mémoire.

¹ PRATTE, Colin. « Prévisions des coûts de système d'éducation préscolaire, primaire et secondaire au Québec pour l'année 2024-2025 », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*, [En ligne] [<https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/03/2024-Couts-de-systeme-education-WEB-1.pdf>] Consulté le 6 février 2026).

² Ainsi que compressions surprises en milieu d'exercice budgétaire, en décembre 2024, à hauteur de 200 M\$.

1. Réparer l'école – Un investissement au-delà des coûts de système

Il est indéniable que le réseau de l'éducation a besoin d'investissements majeurs afin de répondre aux besoins criants du système. La désresponsabilisation des différents partis au pouvoir n'aide en rien nos écoles : c'est tout le personnel du réseau scolaire qui maintient ensemble, au détriment de leur santé, les différents morceaux de l'école publique.

Depuis 2018, soit après la période d'austérité imposée par le gouvernement Couillard, le gouvernement du Québec a augmenté les dépenses en éducation de 57 % en 6 ans³. Cette augmentation nécessaire peut s'expliquer en partie par la croissance de près de 10 % du nombre d'élèves entre 2018 et 2024, attribuable d'abord à un mini baby-boom, puis à un bond important de l'immigration temporaire à partir de 2022⁴. L'inflation importante durant cette période (3,4 %) doit également être prise en considération. Toutefois, il est indéniable que les dépenses par élève ont également connu une progression. Si l'on considère ces dépenses par élève, cela représente une croissance annuelle moyenne d'environ 6,2 %⁵.

Il faut rappeler que cette progression s'inscrit comme un colmatage assurément nécessaire, après des années d'austérité et de sous-investissement, puis suivi d'une reprise insuffisante, et dont les dernières variations de dépenses frôlaient le point de congélation. De plus, plusieurs éléments conjoncturels ont contribué à ces hausses de variation. Par exemple, les plans de rattrapage postpandémie et postgrève, les offensives de formation en construction et en santé et un important rattrapage salarial obtenu au terme de dures luttes menées par le personnel du secteur public.

1.1 Le retour inquiétant des cycles d'austérité

Malgré ces investissements nécessaires, l'année 2025-2026 marque une rupture brutale. Le budget déposé en mars 2025 a révélé un manque à gagner de 2,5 % par rapport aux coûts de système. La mise à jour économique de novembre a même révélé une variation des dépenses de 0,1 % pour l'année 2025-2026⁶.

Face à la mobilisation citoyenne et syndicale sans précédent, le gouvernement a annoncé en juillet un « réinvestissement » de 540 M\$, mais celui-ci demeure conditionnel, *a posteriori*, et son accessibilité réelle demeure partielle et incertaine. Au moment d'écrire ces lignes, aucune information n'était disponible concernant le nombre de demandes déposées, mais il y a fort à parier que plusieurs milieux ont opté pour la prudence, ce qui est d'autant plus inquiétant considérant les besoins.

Pour l'année 2026-2027, la situation s'annonce tout aussi préoccupante. Alors que la mise à jour économique de novembre 2025 prévoit une augmentation des dépenses en éducation de seulement 1,8 %, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) estime que les coûts de système réel se situeront plutôt entre 3 % et 4 %⁷.

³ INSTITUT DU QUÉBEC (IDQ). *Dépenses en éducation : Le gouvernement a-t-il réussi son pari?*, [En ligne], 2026. [<https://institutduquebec.ca/publications/depenses-en-education>] (Consulté le 28 janvier 2026).

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁶ MINISTÈRE DES FINANCES. *Le point sur la situation économique et financière du Québec* [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2025, p. D49. [https://www.finances.gouv.qc.ca/Budgetet_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointNov2025.pdf].

⁷ FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Mémoire de la Fédération des centres de services scolaires du Québec présenté au ministère des Finances du Québec : dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027* [Fichier PDF], FCSSQ, 2025, p. 5. [<https://www.fcssq.quebec/upload/files/M%C3%A9moires/2026-2027%20M%C3%A9moire%20-%20consultations%20pr%C3%A9budg%C3%A9taires.pdf>].

Cette estimation tient compte de l'augmentation du nombre d'élèves qui pourrait se poursuivre, et de l'inflation qui pourrait atteindre 2 % à 2,5 %⁸. À cela s'ajoute également l'augmentation minimale de 2,5 % de la rémunération prévue aux conventions collectives 2023-2028. Il importe de rappeler l'impact de cette dernière sur le budget global : « De fait, environ 80 % des dépenses des CSS sont consacrées à la rémunération. Dans toutes les sphères d'activité, chaque membre du personnel contribue à la réussite des élèves et à leur épanouissement⁹. »

Selon des estimations préliminaires de la FCSSQ, l'écart entre les coûts de système anticipés et l'augmentation annoncée mènerait à des compressions pouvant atteindre entre 300 M\$ et 500 M\$ en 2026-2027¹⁰. Ces compressions s'ajouteraient à celles annoncées au cours des derniers mois, effritant encore plus le réseau mis à mal.

Les mesures budgétaires 16034, 16032 et 16036 de 2025-2026 constituaient de véritables mécanismes d'austérité. La mesure 16034, bien que retirée et réaménagée, imposait des plafonds d'heures rémunérées (ETC) qui se traduisent par du personnel professionnel ou de soutien non remplacé, des accompagnements refusés pour les sorties culturelles et sportives, et des projets parascolaires sacrifiés. Il est important de souligner que malgré son retrait, cette mesure a fait ombrage à de nombreux projets. Ainsi, par crainte de représailles, bon nombre ont certainement été mis de côté, au détriment de la vie scolaire et du bien-être des élèves et il fut impossible de les remettre sur pied, faute de personnel disponible. La mesure 16032, quant à elle, force des compressions dans les dépenses qui touchent directement le matériel pédagogique : impossibilité de rapporter des lectures obligatoires à la maison, de remplacer du matériel de manipulation essentiel en formation professionnelle, d'avoir accès aux codes numériques pour projeter le contenu des manuels. Il ne s'agit pas de « gras administratif », mais de coupes dans les services directs aux élèves avec pour risque la détérioration de la qualité de la diplomation.

D'ailleurs, les frais de gestion des CSS sont déjà parmi les plus bas des organismes publics et parapublics, se situant à environ 5 % de leurs dépenses, comparativement à une fourchette de 10 % à 20 % pour les municipalités québécoises¹¹. Dans certains centres de services scolaires, les compressions exigées pour 2025-2026 sont supérieures à celles imposées durant la pire année de l'austérité libérale (2014-2015). Des associations de directions sont sorties sur la place publique affirmant « avoir les mains liées » et être inquiètes « des impacts directs sur les services aux élèves¹² ».

A. Réinvestir sans condition les sommes de 540 M\$ annoncées pour l'année 2025-2026.

1.2 Mettre un terme aux montagnes russes budgétaires

L'instabilité budgétaire chronique mine la capacité du réseau scolaire de planifier à moyen et long terme, affecte la rétention du personnel et compromet le développement de projets éducatifs durables. Comment peut-il être prétendu que l'école publique n'est pas brisée quand elle est sabotée par des cycles imprévisibles d'investissements suivis de compressions?

⁸ Chaire de recherche en macroéconomie et prévisions, « [Prévisions du taux d'inflation](#) », Macroscope, octobre 2025; Banque du Canada, « [Projections – octobre 2025](#) », Rapport sur la politique monétaire, octobre 2025.

⁹ FCSSQ, *op. cit.*, paragraphe 5.

¹⁰ FCSSQ, *op. cit.*, paragraphes 3 et 6.

¹¹ FCSSQ, *op. cit.*, paragraphe 10.

¹² BERNIER, André. « Éducation : Les directions incapables de dépenser l'argent réinvesti, [Entrevue] », *Première heure*, ICI Radio-Canada Première, mardi 9 septembre 2025.

En l'absence d'une couverture complète des coûts de système, le réseau ne peut prétendre à la poursuite de ses missions. Le Québec ne peut se permettre de retomber dans le piège d'un cycle d'austérité. Les besoins sont démontrés. Les défis persistent en matière de diplomation, de qualification du personnel enseignant et de soutien aux élèves en difficulté.

Afin de venir en aide à l'école publique, le gouvernement doit s'engager dans un financement adéquat, prévisible et stable qui dépasse les coûts de système. La prévisibilité, la flexibilité et la stabilité doivent être les fondements sur lesquels s'appuie le financement de l'éducation. L'éducation ne peut continuer à être soumise aux aléas des cycles budgétaires gouvernementaux.

- B. Assurer un financement constant et prévisible au réseau de l'éducation, où les investissements, pour être considérés comme tels, doivent être au-delà des coûts de système.

2. Taxe scolaire - Un abattement fiscal sur le dos de l'éducation

Entamées sous le précédent régime et accélérées sous le gouvernement de la CAQ, les réformes successives d'uniformisation à la baisse de la taxe scolaire ont privé l'éducation au bas mot de 8,4 G\$ de revenu depuis 2019, dont 1,5 G\$ seulement en 2024-2025. Bien que cette perte soit compensée à même le programme 3 du budget de l'éducation, via l'entremise d'une subvention à l'équilibre fiscal, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'un investissement supplémentaire. Ce « cadeau » s'est fait sur le dos d'une des missions les plus importantes de l'État, en privant les services éducatifs d'investissements potentiels. Il s'agit en outre de l'exemple inédit d'un abattement fiscal inscrit dans le budget de fonctionnement d'un ministère.

Un manque à gagner qui s'accumule année après année

Le tableau¹³ suivant illustre l'ampleur des pertes de revenus entraînées par ces réformes successives :

Année	Montant inscrit en uniformisation dans le budget des dépenses (en milliard de \$)
2019-2020	1,037 \$
2020-2021	1,401 \$
2021-2022	1,434 \$
2022-2023	1,492 \$
2023-2024	1,490 \$
2024-2025	1,502 \$
2025-2026 ¹⁴	1,519 \$
Total en perte de revenu sur 6 ans	9,875 \$

¹³ Dépenses effectives du *Programme 3 - Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal*, Budgets du Québec successifs.

¹⁴ Prévisions budgétaires, 2025-2026.

Bien qu'il faille convenir que la taxe scolaire soit une forme d'imposition désavantageant certains ménages, la réforme adoptée par les gouvernements du Parti libéral du Québec (PLQ) et de la Coalition Avenir Québec (CAQ) ne résout toutefois pas ce problème. Il serait donc avisé de remplacer la taxe scolaire, par exemple, par une augmentation ciblée de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des sociétés. Il s'agirait d'une manière plus équitable de collecter des revenus et de corriger les inégalités.

Il demeure qu'un taux unique un peu plus élevé, même en considérant une première tranche de valeur foncière exemptée, permettrait également de limiter le manque à gagner. Les hausses d'impôts et de taxes ne sont jamais populaires. Toutefois, force est de constater que donner de « l'oxygène » à certains contribuables parmi les plus nantis s'est fait depuis 2018 au détriment d'importants investissements potentiels en éducation, pourtant la « priorité des priorités » du gouvernement. Il s'agit d'une décision politique qui s'est fait au détriment de l'avenir de l'éducation.

Ces sommes, qui auraient pu servir à améliorer les services aux élèves, à réduire les ratios, à bonifier les services professionnels ou à accélérer la résorption du déficit de maintien d'actifs, sont plutôt englouties dans une compensation fiscale qui profite, oui à des ménages plus modestes, mais davantage à certains plus fortunés.

Dans un contexte où le gouvernement souhaite imposer des compressions au réseau de l'éducation et où les besoins sont criants, ce choix politique devient de plus en plus difficile à justifier.

- C. Corriger, par de nouveaux revenus, la perte entraînée par les baisses successives de la taxe scolaire afin de dégager une marge de manœuvre pour investir dans l'éducation publique.

3. Lutte à la défavorisation – Une stabilité nécessaire pour les milieux

3.1 Indice de milieu socioéconomique et mesures de transition pour 2026-2027

L'indice de milieu socioéconomique (IMSE) est utilisé par le MEQ pour répartir de nombreuses mesures budgétaires destinées aux écoles situées en milieux défavorisés regroupées dans les rangs déciles 7, 8, 9 et 10 ainsi que pour déterminer les ratios personnel enseignant-élèves moins élevés (pour les seules écoles dites de rangs déciles 9 et 10)¹⁵. Cet indice se calcule en tenant compte de la proportion de mères sans diplôme et de ménages où les parents ne sont pas à l'emploi, et ce, en se basant sur les données du recensement canadien le plus récent. C'est le principal outil statistique de prise en compte de la défavorisation des populations d'élèves à l'usage du MEQ¹⁶. De 2019 à 2025, l'IMSE était calculé sur la base des données du recensement canadien de 2016. Une mise à jour de l'IMSE, sur la base des données du recensement canadien de mai 2021, sera finalement effective pour la rentrée scolaire 2026¹⁷.

¹⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Indice de milieu socioéconomique (IMSE)*, [En ligne], 2024. [<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/ressources-outils-reseau-scolaire/intervention-milieu-defavorise/indice-milieu-socio-economique>] (Consulté le 19 janvier 2025).

¹⁶ À la lumière des résultats du processus ayant mené à l'indice qui sera en vigueur à la rentrée 2026, les déficiences et limites de l'IMSE, connues de longue date, n'en ressortent que plus nettement. Des représentations seront faites auprès du MEQ dans les prochains mois afin d'améliorer la procédure en place.

¹⁷ Notons que le recensement canadien de mai 2026 va relancer le processus de mise à jour de l'IMSE.

La très longue période pendant laquelle les données de 2016 ont été utilisées, les importants changements sociodémographiques survenus depuis et le temps anormalement long mis par le MEQ pour effectuer les calculs requis¹⁸ font en sorte que les changements à venir auront d'importantes répercussions négatives directes sur des milliers d'élèves vulnérables. On remarque notamment que nombre d'écoles situées en milieux défavorisés voient leur indice décroître, les privant de précieuses mesures budgétaires et de ratios personnel enseignant-élèves moins élevés. Cet état de fait, loin d'être le signe d'un recul de la défavorisation au Québec, est plutôt la conséquence d'un calcul au caractère limité et rigide de la répartition de l'aide basée sur l'IMSE, laquelle ne cible que les milieux les plus défavorisés.

Il appert que le phénomène de la défavorisation, loin d'être en recul, est au contraire en train d'empirer au Québec. Ainsi, selon l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS), qui se fonde sur le principe du revenu viable, les indicateurs prennent une tournure inquiétante depuis quelques années déjà¹⁹.

« Le revenu viable est basé sur le coût d'un panier de biens et services de différentes catégories (alimentation, vêtements, logement, transport, autres nécessités, soins de santé non assurés, frais de garde). En ce sens, il est comparable au revenu disponible²⁰. »

Le panier de biens et services utilisés correspond étroitement aux facteurs en cause dans la défavorisation de certaines populations d'élèves, soient celles qui devraient bénéficier le plus de l'IMSE. Or, l'IRIS constate une baisse ou une hausse inférieure à l'inflation des revenus viables pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants dans les principaux centres urbains du Québec pour 2024-2025, tout comme les ménages monoparentaux pour la même période²¹. Pendant ce temps, les dépenses liées au logement ont explosé ou fortement augmenté dans la plupart des centres urbains depuis 2023²², tout comme le prix du panier d'épicerie²³.

En conclusion, l'IRIS constate notamment que *« [p]our les personnes salariées, la sortie de la pauvreté n'est pas garantie, même si elles travaillent à temps plein. En effet, le salaire minimum, qui représente environ les deux tiers du revenu viable, permet à peine d'atteindre la MPC [mesure du panier de consommation]. Une personne seule à Montréal doit gagner un salaire horaire de plus de 28 \$ pour que son emploi à temps plein lui permette d'atteindre le revenu viable, ce qui représente environ 12 \$ de plus que le salaire actuellement garanti²⁴. »*

Dans un même ordre d'idées, l'Observatoire québécois des inégalités (OQI) en arrive à la conclusion que, depuis la fin de la pandémie, les ménages à faibles revenus sont particulièrement touchés par la hausse du coût de la vie²⁵. Selon les données les plus récentes, l'OQI établit que le premier quintile de revenus (soit celui des ménages les plus défavorisés) consacre 22 % de ses dépenses de consommation à l'alimentation, et 28 % au logement, contre respectivement 8 % et 14 % pour le cinquième quintile de revenus (soit celui des ménages les plus favorisés)²⁶.

¹⁸ Il ne s'était écoulé que deux ans entre le recensement de mai 2016 et la fin des travaux du MEQ sur les nouveaux indices en novembre 2018, le tout pour la rentrée 2019.

¹⁹ IRIS. *Le revenu viable en 2025 : Le logement encore au cœur de la sortie de la pauvreté*, [En ligne], 2025. [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>] (Consulté le 20 janvier 2025).

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*, tableaux 6 et 7.

²² *Ibid.*, graphique 2.

²³ *Ibid.*, graphique 4.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ OQI. *Forte augmentation des inégalités de revenus depuis la pandémie au Québec*, [En ligne], 2025. [<https://observatoiredesinegalites.com/forte-augmentation-des-inegalites-de-revenu-depuis-la-pandemie-au-quebec/>] (Consulté le 20 janvier 2025).

²⁶ IRIS, *op. cit.*, figure 3.

Alors que le premier quintile de revenus accuse un appauvrissement moyen de –568 \$ entre 2020 et 2024, le cinquième quintile de revenus s’est enrichi en moyenne de 71 807 \$ pour la même période²⁷. La conclusion de l’OQI est sans appel : « *Les ménages à faibles revenus, plus durement touchés par la forte augmentation des prix du logement et de l’alimentation, ont vu leur situation se détériorer, tandis que les ménages les plus aisés ont enregistré des gains importants*²⁸. »

Comme nous venons de le démontrer, il apparaît évident que les modalités de calcul de l’IMSE ne reflètent pas la situation réelle des populations d’élèves en milieux défavorisés puisqu’on observe plutôt une détérioration de leur situation. Au-delà du fait précédemment mentionné que l’IMSE devra faire l’objet d’un examen minutieux concernant son efficacité et son utilité²⁹, il convient pour l’heure de palier les pires répercussions négatives qui se manifesteront dans les écoles dès septembre 2026, et ce, d’autant plus que les sévères compressions ayant frappé les organismes scolaires en 2025-2026 réduisent la marge de manœuvre de ceux-ci.

- D. S’assurer que le budget du MEQ permet de maintenir des ratios réduits, pour une période transitoire d’au moins une année supplémentaire, pour toutes les écoles de rangs déciles 9 ou 10 qui en bénéficiaient en 2025-2026.
- E. S’assurer que le budget du MEQ permet de maintenir pour l’année scolaire 2026-2027, pour les écoles qui en bénéficiaient pendant l’année scolaire 2025-2026, des mesures budgétaires prévues au document de fonctionnement des règles budgétaires des centres de services scolaires pour les écoles de rangs déciles 7, 8, 9 ou 10.

3.2 Pour un programme d’alimentation scolaire universel au Québec (PASUQ)³⁰

C’est pourquoi, depuis 2022, la FAE revendique la mise en place d’un PASUQ. Les programmes d’alimentation scolaire ont démontré leurs bienfaits à travers le monde. Les recherches continuent de mettre en lumière leurs nombreux avantages non seulement pour les enfants, mais aussi en termes de retombées économiques, sociales et environnementales. Au Québec, la mesure budgétaire 15012 – Aide alimentaire, qui a été refinancée et réorganisée en 2019-2020, vise en partie à pallier le problème de l’insécurité alimentaire. Avec des enveloppes de 32,61 M\$ pour le préscolaire et le primaire et de 27,86 M\$ pour le secondaire en 2025-2026, cette mesure demeure toutefois insuffisante face à l’ampleur des besoins.

De plus, le déclassement d’écoles à la suite des modifications de l’IMSE réduit drastiquement, pour certains établissements, les montants provenant de la mesure 15012, et ce, même si les besoins de leurs élèves demeurent criants. Enfin, il importe de rappeler que les besoins ne cessent de croître : l’inflation alimentaire et la hausse de l’insécurité alimentaire touchent un nombre toujours plus grand de familles.

²⁷ IRIS, *op. cit.*, figure 4.

²⁸ OQI, *op. cit.*

²⁹ Cette réflexion, qui est une demande historique de la FAE (2008), revient au MEQ.

³⁰ NEAMTAN, Nancy. « Au Québec, trop d’enfants ont faim, l’entente ça presse! », *Le Devoir*, 30 octobre 2024. Également disponible en ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/822639/idees-quebec-trop-enfants-ont-faim-entente-presse>.

Des retards inacceptables dans le déploiement des fonds fédéraux

En avril 2024, le gouvernement fédéral a lancé son *Programme national d'alimentation scolaire*. Le Québec a d'ailleurs signé une entente en mars 2025 pour obtenir 65 millions de dollars sur 3 ans. Toutefois, le gouvernement du Québec a fait preuve d'une lenteur inquiétante dans la distribution de ces fonds. Ce n'est qu'en janvier 2026, après 10 mois d'attente, que les sommes ont finalement été distribuées aux organismes communautaires.

Ces délais ont entraîné des conséquences concrètes. Des organismes, comme *La Cantine pour tous*, ont dû prendre des risques financiers en déployant des services dans de nouvelles écoles sans avoir les fonds, en espérant que l'argent arrive. Plusieurs n'ont pas pu accepter autant d'écoles qu'ils l'auraient voulu. Pire encore, certaines écoles qui auraient pu être servies cette année ne le seront pas avant la prochaine rentrée scolaire, laissant des centaines d'enfants dans le besoin. Cette gestion défailante est d'autant plus inacceptable que les organismes avaient présenté leurs demandes de financement des mois à l'avance.

En novembre 2025, le gouvernement fédéral a confirmé la pérennisation du *Programme national d'alimentation scolaire* avec un investissement maintenu de 216,6 M\$ par année à compter de 2029-2030. Cette opportunité ne doit pas être gaspillée par une gestion inadéquate ou des délais bureaucratiques interminables. Finalement, le Québec doit s'assurer que ces sommes s'ajoutent véritablement aux investissements existants et qu'elles ne servent pas à remplacer le financement provincial.

- F. Garantir que les sommes fédérales du *Programme national d'alimentation scolaire* s'ajoutent aux investissements provinciaux existants et ne les remplacent pas, procédant ainsi à une augmentation de la mesure budgétaire 15012 – Aide alimentaire.
- G. Assurer une protection absolue de l'aide alimentaire pour les écoles déclassées de l'IMSE afin que les élèves qui en ont besoin ne soient pas pénalisés par des changements administratifs dans le calcul de l'indice de défavorisation.

4. Égalité des chances et accessibilité à la culture – Une école pour tous les élèves

4.1 Un chantier budgétaire et politique prioritaire : le financement des établissements

En tête des facteurs d'échec et de décrochage scolaire se retrouve la défavorisation³¹. Pour la cohorte d'élèves débutant le secondaire en 2015 et suivie jusqu'en 2021-2022, le taux de diplomation et de qualification sur 7 ans est de 88,1 % pour les élèves issus d'écoles à rang d'IMSE les plus favorisées, contre 64,8 % pour les élèves provenant d'écoles les moins favorisées³². Un écart de réussite deux fois plus important que celui entre les filles et les garçons³³.

³¹ RÉSEAU RÉUSSITE MONTRÉAL. *Décrochage scolaire*, [En ligne], 2025.

[https://www.reseautreussitemontreal.ca/perseverance-a-montreal/perseverance-et-decrochage/decrochage-scolaire/#Typologie_Decrocheurs] (Consulté le 4 février 2025).

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, *Guide d'accompagnement et Carte de la réussite scolaire et de la défavorisation sociale sur l'île de Montréal*, [Fichier PDF], Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2023, p. 10 et 11. [[Guide carte réussite scolaire et défavorisation sociale 2023_FR.pdf](#)].

³² OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. *Rapport complet - Bulletin de l'égalité des chances en éducation*, [Fichier PDF], Observatoire québécois des inégalités, 2023, p. 20. [https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/08/Bulletin-de-legalite-des-chance-en-education-rapport-complet_compressed.pdf].

³³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Tableau de bord de l'éducation*, [En ligne], [<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoia0MzYTQyYjYtNTc5YS00YjJmLWZlMWZlMWZlOGUzYTM1MWFmliwidCI6IjJThmYzE4LWE1YjAtNDhlYy05MjAwLTl4N2E4OTA2ODkwNCJ9>] (Consulté le 27 janvier 2026).

L'école peut faire beaucoup, mais ne peut évidemment, à elle seule, corriger toutes les inégalités socioéconomiques. Il est toutefois démontré qu'une école socioéconomiquement hétérogène favorise l'égalité des chances. Un réseau public adéquatement financé, au sein duquel les élèves évoluent dans des classes hétérogènes socioéconomiquement, constituerait un levier structurel puissant de réussite scolaire pour tous et de lutte contre la défavorisation³⁴.

Pauvreté, décrochage et inégalités scolaires et sociales apparaissent indissociablement liés au très inéquitable financement public des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions (EEPA). Il importe de rappeler que le Québec est l'un des États de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui financent le plus grassement son système privé d'éducation. Dépendamment des sources et des méthodes de calcul, le réseau privé obtiendrait entre 60 % et 75 % de financement public³⁵. En considérant l'intégration de ces populations scolaires, populations qui sont parmi les plus favorisées et performantes sur le plan scolaire, vers le réseau public en cas de fin du financement public, cette mesure se révélerait être pratiquement à coût nul pour l'État.

Comment en arriver à une telle conclusion? Les économistes retiennent des scénarios prenant en compte le concept de l'« élasticité-prix » qui projette le comportement des « parents consommateurs » en fonction d'une hausse importante des prix dans les établissements privés en cas de fin du financement public. À ce titre, la réalité ontarienne est très fertile pour établir des scénarios. L'Ontario, ne finançant pas ses écoles privées, mais ayant tout de même des établissements de cette nature dans son réseau, voit environ 7 % de sa population scolaire de l'enseignement secondaire fréquenter une école privée.

Au Québec, ce sont plus de 21 % des élèves du secondaire qui fréquentent une école privée, soit 3 fois plus que nos voisins, et les chiffres grimpent à 34 % à Montréal et 24 % à Québec³⁶. Il est donc raisonnable d'anticiper des taux de fréquentation similaires à l'Ontario dans un réseau scolaire québécois qui ne financerait pas ses écoles privées.

Selon les scénarios, la migration de certaines écoles privées et de leur population d'élèves vers le réseau public aurait un coût de 122 M\$ pour le trésor public québécois ou permettrait même des économies de 66 M\$³⁷ sur un budget annuel d'environ 20 G\$, ce montant est donc négligeable. Pour les gouvernements successifs, il est indubitablement davantage question d'un choix politique que de saine gestion des finances publiques.

³⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ET CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE, *Conférence de comparaisons internationales - Rapport CSE-CNESCO - La mixité sociale à l'école*, [Fichier PDF], Conseil supérieur de l'éducation, 2015, 79 p. [<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/50-2102-RP-mixite-sociale-CSE-CNESCO.pdf>].

³⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2014, p. 128, [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/rapport_comiteCS_mai2014v3p.pdf].

³⁶ INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUE DU QUÉBEC. « Où en est l'école à trois vitesses au Québec? », [Fichier PDF], Institut de recherche et d'informations socioéconomique du Québec, 2025, p. 3. [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/2022_Fiche_Trois_vitesses-WEB.pdf].

³⁷ Parmi ces scénarios, nous trouvons l'estimation des impacts budgétaires du plan d'École ensemble réalisé par l'économiste François Delorme. FRANÇOIS DELORME CONSULTATION (FDC) INC. *Plan pour un réseau scolaire commun : estimation des impacts budgétaires de la réforme proposée*, [Fichier PDF], François Delorme Consultation (FDC) Inc., 2022, [https://assets.nationbuilder.com/coleensemble/pages/114/attachments/original/1652084678/Re%CC%81seau_scolaire_commun_-_Rapport_technique.pdf?1652084678]. On trouve également : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Cap sur la performance, Rapport de la Commission de révision permanente des programmes*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2015. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/revision_programmes/rapport_2015_vol1.pdf].

Pour l'année budgétaire 2023-2024, le financement public des écoles privées subventionnées était de 862 M\$³⁸. Cette somme, consacrée dans sa majeure partie aux populations les plus privilégiées et urbaines du Québec, est en hausse constante puisque l'attrait de cette forme d'éducation exclusive subventionnée se maintient dans la population. Il est également possible d'y voir une preuve supplémentaire de l'échec de la mise en place de projets pédagogiques particuliers (PPP) puisqu'ils ne parviennent pas à ramener au réseau public les élèves inscrits au privé subventionné. Tout au plus, les PPP freinent en partie l'exode, mais ne réussissent pas à l'enrayer. Cette logique de concurrence entre le EEPA et les CSS a même engendré le phénomène de « l'école à trois vitesses », dont les projets pédagogiques particuliers (PPP) qui sont l'un des symptômes les plus visibles. Par ailleurs, le MEQ entend voir ces derniers se multiplier dans les prochaines années.

Au vu de ce qui précède, la FAE est en mesure d'en arriver à la conclusion que la ségrégation scolaire qui sévit au Québec est la mère de plusieurs maux du système scolaire : reproduction des inégalités sociales, composition déséquilibrée de la classe, désertions professionnelles, système à trois vitesses.

- H. Mettre fin progressivement au financement public des écoles privées pour adopter un réseau scolaire commun et offrir à tous les enfants des conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, on doit permettre aux écoles privées de s'intégrer ou de s'associer de manière graduelle au réseau public. Les écoles privées qui refuseraient de s'intégrer ou de s'associer³⁹ ne recevraient plus aucun fonds public.
- I. S'assurer que les projets pédagogiques particuliers (PPP) existants sont gratuits et étendre le principe de la gratuité scolaire aux projets pédagogiques particuliers, entendu que le gouvernement fournit les ressources financières adéquates afin d'assurer la pérennité desdits programmes.

4.2 Culture à l'école – Se donner les moyens de ses ambitions

Dans le chapitre 5 de son rapport annuel⁴⁰, le Vérificateur général (VG) se penchait sur la situation des finances publiques dans le cadre de la situation budgétaire déficitaire du Gouvernement du Québec. Il y était indiqué, entre autres des propositions de mesures d'économies envisagées par certains ministères et transmises au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), que le MEQ songeait à comprimer de 25 % en 2026-2027 puis de 50 % les années subséquentes, les importantes mesures budgétaires *La culture à l'école* (15182) et *Sorties scolaires en milieux culturels*⁴¹.

En résumé, ces populaires mesures budgétaires permettent à tous les élèves du Québec de bénéficier de visites culturelles à l'école ou de sorties culturelles hors des murs. Elles profitent donc à plusieurs centaines de milliers d'élèves dans toutes les régions du Québec et contribuent à la vitalité de l'écosystème culturel, tant dans les grands centres que dans les régions éloignées.

³⁸ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Rapport sur le financement des services publics 2023-2024*. [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Tarification_services_publics/MINFR_rapportFSP2023-2024.pdf].

³⁹ Une forme d'association possible serait d'offrir aux établissements privés qui le souhaitent de se « conventionner » c'est-à-dire de recevoir des fonds publics à condition de se soumettre aux mêmes conditions que les établissements du réseau public : ne pas sélectionner les élèves, s'inscrire dans la carte scolaire d'un CSS, partager ses infrastructures avec les écoles du réseau, être soumis à la *Loi sur l'instruction publique* en matière de gratuité, etc.

⁴⁰ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*, [Fichier PDF], Vérificateur général du Québec, 2025. [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/217/VGQ_Novembre2025_web.pdf].

⁴¹ *Ibid.*, tableau 2, paragraphe 23.

Pourtant, selon le rapport du VG : « Autant le MEQ que le MES (ministère de l'Enseignement supérieur) ont établi dans les propositions transmises au SCT que ces mesures risquaient d'avoir un impact sur les services aux élèves et aux étudiants, et sur la capacité des établissements d'enseignement à atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de réussite et de diplomation⁴². » François Legault déclarait lui-même en 2018 que « Deux sorties culturelles par année, c'est la meilleure façon d'éveiller nos enfants aux arts et à la culture. C'est aussi le meilleur moyen de créer les publics de demain. Tout le monde y gagne ». Il était de plus précisé dans la plateforme de la CAQ de cette même année que « Ces sorties culturelles [devaient être] offertes gratuitement⁴³. »

Nonobstant ces prises de position publiques sans équivoque, la réaction du MEQ n'a rassuré personne au sujet de cette menace, sans compter que les sévères compressions ayant frappé le réseau de l'éducation en 2025-2026 permettaient déjà aux organismes scolaires d'amputer jusqu'à 20 % des sommes de ces mesures budgétaires⁴⁴. La FAE joint sa voix au concert de protestations unanimes qui a suivi la diffusion de cette nouvelle⁴⁵. Parmi les nombreuses réactions, il importe de souligner celle d'Alain Beauchesne, codirecteur général de Théâtres Unis Enfance Jeunesse : « C'est tout un écosystème qui risque de s'écrouler⁴⁶. » Puisqu'il en est ainsi du milieu culturel, quelles seraient les conséquences sur les élèves québécois, et plus largement sur la culture québécoise?

En plus des disciplines du domaine des arts, les nouveaux programmes de français, revus en profondeur et dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2027⁴⁷, font une large place, à juste titre, à la culture, notamment par l'obligation de faire vivre cinq expériences culturelles différentes aux élèves, et ce, chaque année. L'intégration de la culture à même ces programmes démontre son importance pour le développement de l'enfant, notamment afin de « [contribuer] à la structuration de son identité personnelle et culturelle et [préparer l'élève] à exercer son rôle de citoyen⁴⁸. »

⁴² *Ibid.*, paragraphe 53, page 23.

⁴³ COALITION AVENIR QUÉBEC. *Plateforme de la Coalition Avenir Québec, 2018**, [En ligne], 2018. [https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Quebec/QC_PL_2018_CAQ_fr.pdf] (Consulté le 4 février 2026)

⁴⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années 2024-2025 à 2026-2027*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2025, mesure 16036, p. 186. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/financement/Regles-budgetaires-css-fonctionnement-25-26.pdf>].

⁴⁵ Voir notamment :

- LALONDE, Catherine. Sortir la culture de l'école, par soucis d'économie, *Le Devoir*, 17 janvier 2026. Également disponible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/culture/948771/sortir-culture-ecole-souci-economie>].
- BEAUDRY, Francis et COUTURIER, Jules. Les écoles menacées d'autres coupes en culture à l'automne 2026, *Radio-Canada*, 14 janvier 2026. Également disponible en ligne : [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2220520/coupes-culture-mauricie-sorties-ecoles>].
- *Des impacts vraiment néfastes*, Journal de Montréal, Daphné Dion-Viens, 12 janvier 2026 ; DION-VIENS, Daphné. « Des impacts vraiment néfastes » : Québec prévoit couper 13 millions \$ dans les sorties culturelles à l'école l'an prochain », *Journal de Montréal*, 12 janvier 2026. Également disponible en ligne : [<https://www.journaldequebec.com/2026/01/12/des-impacts-vraiment-nefastes-quebec-prevoit-couper-13-millions-dans-les-sorties-culturelles-a-lecole-lan-prochain>].

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ La FAE avait d'ailleurs demandé le report de la mise en œuvre étant donné les changements importants apportés aux programmex. Celle-ci est passée de la rentrée 2026 à la rentrée 2027.

⁴⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Programme de formation de l'école québécoise, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2006, 45 p. [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/8c-pfeq_artplast.pdf].

Pour les nouveaux programmes de français, la culture est un élément central, comme le souligne cet extrait :

La langue française et la culture constituent les fondements du cours de français. Elles y sont considérées à la fois comme des objets d'apprentissage, des ressources pour la communication, des occasions d'échanges propices au développement de l'identité personnelle et collective et des conditions pour une pleine participation à la vie en société. La culture oriente les choix effectués par l'enseignante ou l'enseignant dans sa démarche de planification pédagogique liée au cours de français, langue d'enseignement. La conception de la langue n'est pas réduite à sa dimension normative ou utilitariste; la langue est plutôt perçue comme un vecteur de développement personnel, essentiel à la constitution, à la consolidation et à la transmission de la culture ainsi qu'à l'ouverture sur le monde.⁴⁹

- J. Assurer un financement suffisant pour pérenniser les mesures budgétaires destinées à soutenir la découverte de la culture par les élèves, notamment les mesures budgétaires 1582 et 15186.
- K. Assurer un financement adéquat à la mise en œuvre des programmes de français, lorsque celle-ci aura lieu.

5. Déficit de maintien des actifs – Un parc immobilier à l'image de l'école publique

Le déficit de maintien des actifs (DMA) fait malheureusement partie des dossiers en souffrance, lesquels reviennent année après année dans les mémoires de consultations prébudgétaires de la FAE, et ce, sans parler des doléances provenant du réseau lui-même, et des exemples de décrépitude des écoles qui parsèment trop souvent l'actualité. En fait, loin de s'améliorer, la situation des infrastructures scolaires empire d'année en année.

Ainsi, selon le *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* (PAGI) 2025-2026 : *Budget de dépenses 2025-2026*⁵⁰, le déficit de maintien des actifs représente la valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui y œuvrent, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique⁵¹.

L'état du DMA pour le parc immobilier des centres de services scolaires et des commissions scolaires défie toutes descriptions. Le DMA du réseau, entre le constat du PAGI de 2024-2025 (DMA de 8,465 G\$) et celui de 2025-2026 (9,626 G\$), s'est encore accru de plus de 1,2 G\$⁵². Pour la même période, la dégradation naturelle (1 075,2 M\$, contre 826 M\$ en 2024-2025) et les nouveaux constats (1 236,9 G\$ contre 747 M\$ en 2024-2025) ont pesé lourdement dans le bilan du DMA. Les effets des compressions budgétaires ayant frappé le maintien d'actifs en 2024-2025 viennent aggraver encore davantage l'état des infrastructures.

⁴⁹ *Ibid.*, page 5.

⁵⁰ CONSEIL DU TRÉSOR. *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* (PAGI) 2025-2026, *Budget de dépenses 2025-2026*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2025, 184 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/8_Plans_annuels_gestion_investissements.pdf].

⁵¹ *Ibid.*, page 3.

⁵² *Ibid.*, page 70.

À titre de comparaison, le DMA de l'ensemble du parc immobilier (bâtiments) du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2025-2026 est à peine de 2,016 G\$⁵³. Pour la même période, le DMA du Centre de services scolaire de Montréal, qui scolarise un peu plus de 10 % des élèves québécois, représente plus de 20 % du DMA national avec 2,296 G\$, et celui du Centre de services scolaire de Laval plus de 8 %, pour un montant de 694 M\$. Les exemples médiatisés de mauvais états des infrastructures scolaires sont légion. Diverses entraves, sans lien avec les conditions du marché de la rénovation et de la construction institutionnelle, viennent aggraver la situation du DMA.

Soumis à l'inflation, les projets de rénovation et de construction souffrent de délais décisionnels allongés par la centralisation du réseau et d'une planification déficiente, ce qui contribue à creuser l'écart entre les évaluations de coûts initiales et la facture finale⁵⁴. Cette entrave étant essentiellement de nature bureaucratique ou imputable à de l'incurie administrative, il serait possible d'y remédier à un coût nul, si la volonté politique est au rendez-vous. Il en va tout autrement de l'énormité du DMA lui-même. Seul un investissement massif permettra de renflouer le parc immobilier des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour ainsi restaurer l'image de notre école publique. Il est donc urgent de poursuivre la mise à niveau du parc immobilier du réseau, et de restaurer un environnement sain et sécuritaire pour les élèves et les personnels de l'école publique.

- L. Élaborer un plan national de réfection des infrastructures scolaires, fixant notamment un horizon à court terme en deçà duquel la résorption du DMA devra être complétée. Il est souhaité :
- que les sommes consacrées à la résorption du DMA tiennent compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats touchant le parc immobilier, lesquels s'ajoutent annuellement au DMA;
 - que ce niveau d'investissements soit maintenu pendant au moins trois ans, et donc prévisible à court terme, pour faciliter la planification et la réalisation des travaux par les CSS;
 - que les investissements nécessaires à l'ajout d'espace ne soient pas réduits étant donné la croissance des populations d'élèves;
 - que le gouvernement du Québec cesse de financer l'expansion des infrastructures des écoles privées.

6. Francisation en CSS – Des budgets à la hauteur des besoins

Bien que le budget précédent ait contribué à faire en sorte que la crise ayant sévi en francisation dans le réseau des CSS lors de l'année scolaire 2024-2025 ne se reproduise pas cette année, il importe de réitérer l'importance d'assurer une prévisibilité, une stabilité et une pérennité du financement alloué à la francisation en milieu scolaire.

Le SCT et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) doivent reconnaître la plus-value des services de francisation offerts en CSS et leur utilisation maximale en fonction des locaux et du personnel enseignant disponibles.

⁵³ *Ibid.*, page 114.

⁵⁴ VERIFICATEUR GENERAL DU QUÉBEC, *op. cit.*, page 37. Ce constat sans appel est repris par l'Association des firmes de génie-conseil dans un communiqué en date du 27 novembre : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/l-industrie-du-genie-conseil-s-inquiete-des-revelations-du-verificateur-general-du-quebec-sur-les-infrastructures-894574148.html>.

Une indexation annuelle correspondant aux coûts de système⁵⁵ doit aussi être prise en compte. Les ressources financières doivent être suffisantes pour que toute personne qui le désire ait la possibilité de se franciser dans le réseau des CSS francophones. Cela doit se traduire concrètement dans *l'Entente pour favoriser l'apprentissage du français des personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la Loi sur l'instruction publique*.

Malgré les orientations adoptées dans le cadre de la planification de l'immigration pour la période 2026-2029, notamment celles visant à accueillir 77 % de personnes immigrantes permanentes ayant une connaissance du français au moment de leur admission, à diminuer les admissions permanentes et le nombre de personnes résidentes non permanentes⁵⁶, il importe d'insister à l'effet que le budget global alloué à la francisation ne doit pas être réduit.

En effet, le Commissaire à la langue française a bien démontré que parmi la population non permanente, « seule une minorité de personnes ne maîtrisant pas le français a participé aux cours offerts par le gouvernement du Québec [...] »⁵⁷. Il y a donc un espace pour que ces personnes se francisent davantage. De plus, il avance que [...] pour limiter les coûts, l'action gouvernementale doit chercher à maximiser l'apprentissage du français avant et pendant les études, et non après⁵⁸. Il faut également offrir des services de qualité et ainsi pouvoir vider les listes d'attente de Francisation Québec.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, le montant octroyé pour l'intégration et la francisation des personnes immigrantes au ministère de l'Éducation par le MIFI dans le cadre de l'entente bilatérale pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes⁵⁹ ne tient pas compte des besoins réels et significatifs de soutien linguistique en formation professionnelle. Ceux-ci sont générés par le nombre important d'étudiants étrangers et de personnes immigrantes n'ayant pas une connaissance suffisante du français pour la fréquenter. Il est pertinent de rappeler que les exigences relatives à la connaissance du français pour être admis dans un centre de formation professionnelle varient selon les CSS et les programmes d'études. De plus, ces derniers comportent souvent un vocabulaire spécifique n'étant pas abordé dans les cours de francisation. Il apparaît que la disponibilité de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française dans ces milieux est pratiquement nulle. Ainsi, il appert que les 26 947 900 \$⁶⁰ octroyés au MEQ par le MIFI dans le cadre de cette entente lors du dernier exercice financier sont insuffisants pour financer l'intégration et l'apprentissage du français au secteur de la formation générale des jeunes, les services autres que la francisation à l'éducation des adultes et en formation professionnelle. Cette enveloppe doit être rehaussée pour tenir compte de ces considérations.

⁵⁵ IRIS. « *Prévisions des coûts de système d'éducation préscolaire, primaire et secondaire au Québec pour l'année 2024-2025* », [Fichier PDF], Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024. [<https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/03/2024-Couts-de-systeme-education-WEB-1.pdf>].

⁵⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION. *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 – Orientations pluriannuelles 2026-2029*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2025, p. 3. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planifpluriannuelle/Orientations_planification_pluriannuelle_immigration_2026-2029.pdf].

⁵⁷ COMMISSAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport du commissaire à la langue française – Immigration temporaire : choisir le français*, 14 février 2024, p. 11.

⁵⁸ *Ibid.*, page 101.

⁵⁹ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION. *Entente pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes 2025-2026 entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le ministre de l'Éducation*, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2025, p. 48. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/acces-information/demandes-acces/2025/29725.pdf>].

⁶⁰ *Ibid.*, page 5.

Pour terminer sur le thème de la francisation, la compensation financière pour les étudiants adultes inscrits en francisation à temps plein doit être revue à la hausse pour atteindre au moins l'équivalent du salaire minimum, afin qu'ils puissent se concentrer sur l'apprentissage du français.

- M. Privilégier la prévisibilité, la stabilité et la pérennité du financement alloué à la francisation en milieu scolaire afin d'éviter que ne se reproduise une crise telle que vécue lors de l'année scolaire 2024-2025.
- N. Reconnaître la plus-value des services de francisation offerts en CSS, l'assurance de la poursuite de ces services ainsi que leur utilisation maximale en fonction des locaux et du personnel enseignant disponibles.
- O. Réviser à la hausse le financement accordé au MEQ en tenant compte :
- d'une indexation annuelle correspondant aux coûts de système;
 - des besoins importants en termes d'intégration des personnes immigrantes et de soutien linguistique en formation professionnelle.
- P. Augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à la compensation financière pour les étudiants adultes inscrits en francisation à temps plein afin que cette dernière atteigne minimalement l'équivalent du salaire minimum.

Conclusion – Des services publics : pour prendre soin de la nation

Plusieurs annonces récentes de compressions et de suspensions de programmes laissent présager un retour à l'austérité budgétaire. Pourtant, un filet social fort, constitué de programmes sociaux et de services publics universels, gratuits et de qualité, est essentiel pour protéger la population des crises actuelles et futures. L'heure est définitivement au renforcement du financement des principales missions de l'État, à la recherche de revenus, et non à l'austérité.

La Fédération autonome de l'enseignement s'oppose donc fermement à tout retour à l'austérité, et ce, peu importe sa forme. Elle invite le gouvernement à bien évaluer les conséquences du sous-financement des services publics. Elle l'encourage également à adopter une vision économique qui inclut de nouvelles mesures fiscales ciblant les plus riches ainsi que les grandes entreprises, tout en se basant sur le bien-être collectif.

La FAE souhaite d'ailleurs mettre l'accent sur plusieurs mesures fiscales progressives qui permettraient de réinvestir dans les services publics. Ces mesures incluent :

- d'instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus riches;
- de rétablir la taxe sur le capital des banques;
- d'augmenter le nombre de paliers d'imposition;
- d'imposer davantage les dividendes et les gains en capital au même titre que les revenus de travail;
- d'augmenter les impôts des grandes entreprises;
- de corriger prioritairement l'abattement fiscal qu'est la baisse de la taxe scolaire qui constitue une perte de revenus exponentielle.

Sur l'imposition des gains en capital, il s'agit principalement d'un revenu que touchent les plus fortunés. Antoine Genest-Grégoire et Olivier Jacques, de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, estiment en effet que « 82 % des gains en capital sont générés par les 10 % les plus riches et 57 % par le top 1 % »⁶¹. Quant à l'idée de taxer davantage cette source de revenus, elle n'est pas neuve. Ce fut même l'une des recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, lancée par le gouvernement Couillard et présidée par le fiscaliste Luc Godbout, en 2015⁶².

Investir en éducation les versements prévus au Fonds des générations, notamment pour accélérer la résorption du déficit de maintien d'actifs des infrastructures, apparaît également une option à envisager. Créé en 2006 pour réduire l'endettement du gouvernement, le Fonds des générations atteint ses objectifs plus rapidement que prévu selon une analyse de la Chaire, qui estime que le temps est venu de se pencher sur son rôle futur⁶³.

Il apparaît finalement impératif de mettre en place une fiscalité véritablement progressive. D'ailleurs, selon la Coalition main rouge, dont la FAE fait partie, l'établissement de 9 paliers d'imposition (plutôt que les 4 actuels) permettrait de récolter au moins 2,5 G\$ supplémentaires, tout en réduisant l'impôt du quart des contribuables, c'est-à-dire des moins fortunés.

⁶¹ GENEST GRÉGOIRE, Antoine et JACQUES, Olivier. *Repenser l'imposition du gain en capital*, La Presse, 12 avril 2024. Également disponible en ligne : [\[https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-12/en-mode-solution/repenser-l-imposition-du-gain-en-capital.php\]](https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-12/en-mode-solution/repenser-l-imposition-du-gain-en-capital.php).

⁶² INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIOÉCONOMIQUES. *Imposer les gains en capital, une injustice envers la classe moyenne*, [En ligne], 2024. [\[https://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-finances-publiques-et-secteur-public/imposition-gains-capital/\]](https://iris-recherche.qc.ca/blogue/etat-finances-publiques-et-secteur-public/imposition-gains-capital/) (Consulté le 30 janvier 2026).

⁶³ LEGAULT, Jean-Philippe. « Que faire du Fonds des générations lorsque sa mission sera accomplie? », *Les Affaires*, 16 janvier 2020. Également disponible en ligne : <https://www.lesaffaires.com/mes-finances/assurance/que-faire-du-fonds-des-generations-lorsque-sa-mission-sera-accomplie/615239>.

Pour la FAE, la conjoncture peut mener à l'application de solutions concrètes et applicables pour assurer le financement croissant des services publics. L'éducation, la « priorité des priorités », en a bien besoin.

Q. Prioriser un financement suffisant des services publics plutôt que des allègements fiscaux ou un des versements supplémentaires au Fonds des générations, et ce, considérant l'état des finances publiques et les besoins importants en matière de financement des services à la population. Que cette marge de manœuvre soit prioritairement investie en éducation.
--

Rappel des recommandations

- A. Réinvestir sans condition les sommes de 540 M\$ annoncées pour l'année 2025-2026.
- B. Assurer un financement constant et prévisible au réseau de l'éducation, où les investissements, pour être considérés comme tels, doivent être au-delà des coûts de système.
- C. Corriger, par de nouveaux revenus, la perte entraînée par les baisses successives de la taxe scolaire afin de dégager une marge de manœuvre pour investir dans l'éducation publique.
- D. S'assurer que le budget du MEQ permet de maintenir des ratios réduits, pour une période transitoire d'au moins une année supplémentaire, pour toutes les écoles de rangs déciles 9 ou 10 qui en bénéficiaient en 2025-2026.
- E. S'assurer que le budget du MEQ permet de maintenir pour l'année scolaire 2026-2027, pour les écoles qui en bénéficiaient pendant l'année scolaire 2025-2026, des mesures budgétaires prévues au document de fonctionnement des règles budgétaires des centres de services scolaires pour les écoles de rangs déciles 7, 8, 9 ou 10.
- F. Garantir que les sommes fédérales du *Programme national d'alimentation scolaire* s'ajoutent aux investissements provinciaux existants et ne les remplacent pas, procédant ainsi à une augmentation de la mesure budgétaire 15012 – Aide alimentaire.
- G. Assurer une protection absolue de l'aide alimentaire pour les écoles déclassées de l'IMSE afin que les élèves qui en ont besoin ne soient pas pénalisés par des changements administratifs dans le calcul de l'indice de défavorisation.
- H. Mettre fin progressivement au financement public des écoles privées pour adopter un réseau scolaire commun et offrir à tous les enfants des conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, on doit permettre aux écoles privées de s'intégrer ou de s'associer de manière graduelle au réseau public. Les écoles privées qui refuseraient de s'intégrer ou de s'associer⁶⁴ ne recevraient plus aucun fonds public.
- I. S'assurer que les projets pédagogiques particuliers (PPP) existants sont gratuits et étendre le principe de la gratuité scolaire aux projets pédagogiques particuliers, entendu que le gouvernement fournit les ressources financières adéquates afin d'assurer la pérennité desdits programmes.
- J. Assurer un financement suffisant pour pérenniser les mesures budgétaires destinées à soutenir la découverte de la culture par les élèves, notamment les mesures budgétaires 1582 et 15186.
- K. Assurer un financement adéquat à la mise en œuvre des programmes de français, lorsque celle-ci aura lieu.

⁶⁴ Une forme d'association possible serait d'offrir aux établissements privés qui le souhaitent de se « conventionner », c'est-à-dire de recevoir des fonds publics à condition de se soumettre aux mêmes conditions que les établissements du réseau public : ne pas sélectionner les élèves, s'inscrire dans la carte scolaire d'un CSS, partager ses infrastructures avec les écoles du réseau, être soumis à la *Loi sur l'instruction publique* en matière de gratuité, etc.

- L. Élaborer un plan national de réfection des infrastructures scolaires, fixant notamment un horizon à court terme en deçà duquel la résorption du DMA devra être complétée. Il est souhaité :
- que les sommes consacrées à la résorption du DMA tiennent compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats touchant le parc immobilier, lesquels s'ajoutent annuellement au DMA;
 - que ce niveau d'investissements soit maintenu pendant au moins trois ans, et donc prévisible à court terme, pour faciliter la planification et la réalisation des travaux par les CSS;
 - que les investissements nécessaires à l'ajout d'espace ne soient pas réduits étant donné la croissance des populations d'élèves;
 - que le gouvernement du Québec cesse de financer l'expansion des infrastructures des écoles privées.
- M. Privilégier la prévisibilité, la stabilité et la pérennité du financement alloué à la francisation en milieu scolaire afin d'éviter que ne se reproduise une crise telle que vécue lors de l'année scolaire 2024-2025.
- N. Reconnaître la plus-value des services de francisation offerts en CSS, l'assurance de la poursuite de ces services ainsi que leur utilisation maximale en fonction des locaux et du personnel enseignant disponibles.
- O. Réviser à la hausse le financement accordé au MEQ en tenant compte :
- d'une indexation annuelle correspondant aux coûts de système;
 - des besoins importants en termes d'intégration des personnes immigrantes et de soutien linguistique en formation professionnelle.
- P. Augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à la compensation financière pour les étudiants adultes inscrits en francisation à temps plein afin que cette dernière atteigne minimalement l'équivalent du salaire minimum.
- Q. Prioriser un financement suffisant des services publics plutôt que des allègements fiscaux ou un des versements supplémentaires au Fonds des générations, et ce, considérant l'état des finances publiques et les besoins importants en matière de financement des services à la population. Que cette marge de manœuvre soit prioritairement investie en éducation.